

Association Générale de Prévoyance Militaire Familles

Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Journal officiel du 1^{er} août 1998

SIRET 419 710 330 00012 - APE 9499Z - Rue Nicolas Appert 83086 TOULON CEDEX 9

Téléphone **32 22*** - Télécopie **04 94 20 25 93** - Internet **www.agpm.fr**

*32 22 depuis la France métropolitaine (appel gratuit) et le + 33 4 94 61 57 57 depuis l'étranger (Drom, Pom inclus).

DÉCLARATION D'ADHÉSION

CODE DÉLÉGUÉ **0 7 4 F**

origine : www.agpm.fr - 910

Je soussigné(e) : Monsieur Madame ou Mademoiselle Collectivité/personne morale

- demande à adhérer à l'Association Générale de Prévoyance Militaire Familles (AGPM Familles) dont je reconnais avoir reçu un exemplaire des statuts ;
- déclare avoir les qualités requises par l'article 6 de ses statuts ;
- m'engage à verser la cotisation, actuellement fixée à 12 € par personne âgée de 26 ans et plus, 12 € par couple, 9 € par personne âgée de 18 à 25 ans, 9 € par personne veuve non remariée, non pacsée, non concubine et 18 € par personne morale ou collectivité, représentant le montant de mon adhésion dont 2,50 € sont affectés lors de ma première cotisation, à la souscription d'une part sociale de la société coopérative de consommation AGPM Services des adhérents de l'AGPM Familles à laquelle j'adhère en même temps ;
- m'engage à verser chaque année la cotisation de renouvellement prévue par les statuts de l'AGPM Familles ;
- déclare avoir été informé que ma qualité d'adhérent de l'AGPM Familles me permet de bénéficier de l'ensemble des prestations proposées aux membres des familles et des proches des adhérents de l'AGPM et de l'AGPM Familles, par cette association et par les sociétés et unions d'économie sociale constituées à son initiative dans un esprit d'entraide et de solidarité, et que je peux notamment adhérer sans droit d'entrée aux sociétés d'assurances mutuelles AGPM Vie, AGPM Assurances et à la société anonyme d'assurances AGPM Familles Assurances ;

- autorise l'AGPM Familles à prélever globalement sur le compte identifié ci-dessous, ou sur tout autre compte que je lui substituerai, toutes les sommes que je pourrais devoir tant à elle-même qu'aux sociétés et unions d'économie sociale constituées à l'initiative de l'Association Générale de Prévoyance Militaire (AGPM), à charge pour l'association d'obtenir de ces dernières préalablement mandat ;
- donne pouvoir au président du conseil d'administration de l'AGPM Familles et de la société coopérative de consommation AGPM Services pour procéder à la régularisation de cette adhésion conjointe.

Fait à le 2 0

Signature de l'adhérent

Souhaitez-vous le prélèvement de vos cotisations ?

OUI

NON

Si oui : s'agit-il de l'autorisation déjà en place pour votre conjoint ?

OUI

NON

Si non : veuillez remplir l'autorisation page 3

sera-t-elle valable pour votre conjoint également ?

OUI

NON

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite «informatique et libertés», le fichier de données constitué est exclusivement utilisé pour les besoins de la gestion des activités et des partenariats du Groupe AGPM qui s'interdit de le louer ou de l'échanger, préservant ainsi le caractère confidentiel des éléments communiqués. Vous pouvez toutefois vous opposer à leur utilisation à des fins commerciales en cochant la case ci-contre . Vous disposez également d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès de son Président-directeur général, responsable du fichier, en vous adressant à : Groupe AGPM - Correspondant Informatique et Libertés - rue Nicolas Appert - 83086 - TOULON CEDEX 9.

Association Générale de Prévoyance Militaire Familles

Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Journal officiel du 1^{er} août 1998
SIRET 419 710 330 00012 - APE 9499Z - Rue Nicolas Appert 83086 TOULON CEDEX 9
Téléphone **32 22*** - Télécopie **04 94 20 25 93** - Internet **www.agpm.fr**

* 32 22 depuis la France métropolitaine (appel gratuit) et le + 33 4 94 57 57 depuis l'étranger (Drom, Pom inclus)

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

1 N° adhésion <input type="text"/>	3 COMPTE À DÉBITER
2 TITULAIRES DU COMPTE À DÉBITER	code IBAN <input type="text"/> code établissement <input type="text"/> code guichet <input type="text"/> numéro du compte <input type="text"/> clé R.I.B. <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> adhérent(e) <input type="checkbox"/> conjoint(e) <input type="checkbox"/> compte joint (adhérent(e)) <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> parents (compte joint) <input type="checkbox"/> autre	CODE BIC <input type="text"/>
Nom(s) Prénoms N° et Rue Code postal <input type="text"/> Commune	4 ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
Numéro national émetteur : 440 554 CRÉANCIER : AGPM Familles 83086 TOULON CEDEX 9 - Téléphone : 32 22*	Nom : N° et Rue : Code postal <input type="text"/> Commune
TRÈS IMPORTANT Merci de renvoyer cet imprimé à l'AGPM Familles en joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou International Bank Account Number (IBAN).	Fait à Le <input type="text"/> <input type="text"/> 20 <input type="text"/> <input type="text"/>
	Signature 5 <input type="text"/>

IMPORTANT : ne pas détacher le document

6 Quelques précisions à nous fournir pour la bonne gestion de vos prélèvements

Cette autorisation est valable :

- pour l'ensemble des prélèvements effectués par l'AGPM Familles OUI NON
Si non, j'indique ci-dessous les références du (ou des) contrat(s) dont les cotisations seront prélevées exclusivement sur ce compte :

- pour mon conjoint adhérent à l'AGPM Familles OUI NON

L'adresse signalée sur l'autorisation correspond :

- à mon adresse postale OUI NON
- à celle de mon conjoint adhérent à l'AGPM Familles OUI NON
- Si non, je précise mon éventuel changement d'adresse :

Comment remplir votre autorisation de prélèvements ?

- En **1** mentionnez votre numéro d'adhésion à l'AGPM Familles.
 - En **2** indiquez les noms, prénoms, qualité et adresse du titulaire ou des titulaires du compte à débiter.
 - En **3** indiquez les coordonnées du compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne à débiter.
 - En **4** indiquez le nom de la BANQUE, ainsi que le nom et l'adresse complète de l'agence bancaire qui gère le compte.
 - En **5** **très important** : datez et signez l'autorisation de prélèvement (signature du titulaire du compte).
- Adressez ce document à l'AGPM Familles, rue Nicolas Appert 83086 TOULON CEDEX 9, en joignant impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou International Bank Account Number (IBAN).
- En **6** complétez les informations demandées.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite «informatique et libertés», le fichier de données constitué est exclusivement utilisé pour les besoins de la gestion des activités et des partenariats du Groupe AGPM qui s'interdit de le louer ou de l'échanger, préservant ainsi le caractère confidentiel des éléments communiqués. Vous pouvez toutefois vous opposer à leur utilisation à des fins commerciales en cochant la case ci-contre . Vous disposez également d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès de son Président-directeur général, responsable du fichier, en vous adressant à : Groupe AGPM - Correspondant Informatique et Libertés rue Nicolas Appert - 83086 - TOULON CEDEX 9.